

CAMPAGNE NATIONALE

NI ESSAI, NI CULTURE OGM POUR MA COMMUNE JE M'ENGAGE.....

Le 27 novembre 2002

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Les organisations signataires de ce courrier se sont rassemblées pour interpeller l'ensemble des maires de France, sur la nécessité de mettre un terme aux essais en plein champ et d'interdire les cultures d'OGM. Grâce à l'action de plusieurs organisations, le débat en cours entre aujourd'hui dans une phase charnière.

La présence sur le territoire de plantes génétiquement modifiées interroge les agriculteurs, les consommateurs et l'ensemble des citoyens. La question des OGM ne se restreint pas à de simples critères techniques, comme ceux édictés dans les réglementations communautaires et nationales actuelles. La question se pose également en d'autres termes :

- les fondements éthiques : peut-on laisser aux industries le droit de breveter les gènes des végétaux et des animaux ?
- la dimension juridique : la responsabilité environnementale, l'impossibilité d'assurance et l'absence de jurisprudence adéquate : qui sera responsable des pollutions génétiques ?
- le type d'agriculture à promouvoir.
- les impacts des OGM sur animaux et les végétaux.

Plusieurs centaines de communes ont déjà pris des initiatives pour demander de manière préventive ou par conviction l'interdiction d'essais au champ et de cultures d'OGM sur leur territoire, par une délibération, par un arrêté, voire par les deux. Ces démarches ont été encouragées dans la plupart des cas par des collectifs, par des agriculteurs et producteurs biologiques, par des conseillers municipaux ou des maires. Par ce courrier, nos organisations souhaitent donner une nouvelle ampleur à ce mouvement et s'assurer que toutes les communes auront reçu la même information. Elles ont constitué un réseau destiné à relayer et appuyer les initiatives, prises dans ce sens.

En prenant ce type de délibération, d'arrêté ou de déclaration (voir les modèles joints à ce courrier), malgré les pressions qui pourraient être exercées par le préfet, votre commune s'inscrit dans une action nationale, légitime, solidaire et responsable. Les autorités publiques devront en tenir compte.

En outre, la multiplication des arrêtés, délibérations, déclarations.... permettra d'obtenir des avancées pour les communes refusant les essais et les cultures sur son territoire, et de peser pour l'interdiction des OGM.

Pourquoi participer à cette action ?

- Sous l'impulsion de pays producteurs et exportateurs d'OGM, l'Europe est soumise à des pressions de plus en plus fortes pour lever le moratoire sur les cultures transgéniques;
- L'opinion publique rejette à 75% les cultures et les produits OGM ¹;

¹ Eurobaromètre du 16 décembre 2001

- Derrière les essais sur de petites parcelles, se profile l'extension en grandes cultures des OGM, rendant impossible toute culture non OGM et mettant en péril l'existence des agricultures de qualité (produits biologiques, labels, fermiers...).

Ce courrier vous concerne pour les raisons suivantes :

- Si vous avez déjà adopté une délibération et/ou pris un arrêté demandant l'interdiction des essais OGM en plein champ et des cultures, nous vous invitons à maintenir votre décision, voire à renouveler cet arrêté si nécessaire.
- Si vous n'avez pas encore engagé cette démarche, nous vous invitons à poser la question au sein de votre conseil municipal pour savoir quelle serait sa position si demain des essais ou des cultures devaient s'implanter sur le territoire de votre commune. Nous vous invitons à prendre contact avec les structures locales de nos organisations qui sont à votre disposition pour vous conseiller et/ou participer à un débat.
- Les communes urbaines qui ne sont pas directement confrontées aux essais de plein champ et aux cultures d'OGM, sont cependant concernées par notre action. Elles sont responsables de la restauration collective, les élus, les maires doivent être vigilants quant à la qualité de l'approvisionnement.

De notre côté, nos organisations se proposent de mettre à disposition des signataires et si nécessaire, une assistance juridique.

En retour, nous vous invitons à nous faire connaître l'initiative que vous comptez prendre ou éventuellement nous faire parvenir une copie de l'initiative que vous avez déjà prise, afin de centraliser les réponses et défendre au mieux ce dossier devant les pouvoirs publics et auprès des citoyens (adresse jointe en bas de page).

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, à l'expression de notre parfaite considération.

Les organisations partenaires.

Liste des organisations signataires

Les Amis de la Terre France, Greenpeace, Agir pour l'Environnement, ATTAC, Coordination Nationale de Défense des Semences Fermières (CNDSF), Confédération paysanne, Fédération Nationale des producteurs de l'Agriculture Biologique, Coordination rurale, OGM Dangers, Fédération Nature et Progrès, France Nature Environnement, CNAFAL

Ps : Pour quelque information que ce soit, n'hésitez pas à contacter une de nos organisations..

*Adresse du collectif pour tout courrier
97, rue Pelleport – 75020 PARIS*